

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1841.

RAPPORT fait par M. Maertens, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Rénier Rynders.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Par pétition adressée à la Chambre des Représentants, le 23 mars 1839, le sieur Rynders, brigadier commandant la gendarmerie nationale, à Avelghem (Flandre occidentale), sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire né à La Haye (Hollande), le 22 septembre 1784, se trouve en Belgique depuis le 12 octobre 1813. Après avoir servi au 4^e régiment des dragons légers, il est entré le 16 octobre 1813, dans l'arme de la gendarmerie, et n'a cessé d'en faire partie jusqu'à ce jour. Le 23 juillet 1823, il a épousé une Belge et en a cinq enfants tous nés en Belgique. Au moment de la révolution il était brigadier stationné à Pecq (Hainaut), et depuis le 1^{er} mai 1831, il a passé avec le même grade dans la compagnie de la Flandre occidentale.

Des certificats joints à sa requête et les rapports des autorités consultées, attestent que par son zèle et sa bonne conduite il s'est toujours concilié l'estime de ses chefs et des habitants des communes où il a été stationné.

Le rapporteur,
J. MAERTENS.

Le président,
DU BUS AÏNÉ.